

CONNAISSANCE DE LA LANGUE FRANÇAISE POUR L'ACCÈS À LA NATIONALITÉ FRANÇAISE

Tout demandeur doit justifier d'une connaissance de la langue française caractérisée par la compréhension des points essentiels du langage nécessaire à la gestion de la vie quotidienne et aux situations de la vie courante ainsi que par la capacité à émettre un discours simple et cohérent sur des sujets familiers dans ses domaines d'intérêt.

Son niveau est celui défini par le niveau B1 oral du Cadre Européen Commun de Référence pour les langues.

La personne peut produire :

- soit un diplôme délivré par une autorité française, en France ou à l'étranger, sanctionnant un certain niveau de langue (niveau au moins égal au niveau V bis de la nomenclature nationale des niveaux de formation ou un diplôme attestant d'un niveau de connaissance du français au moins équivalent au niveau B1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les langues du Conseil de l'Europe) ;
- soit une attestation en cours de validité délivrée à l'issue d'un cycle de formation par un organisme titulaire du label qualité « Français Langue d'Intégration » ;
- soit une attestation en cours de validité délivrée par l'un des organismes certificateurs suivants :
 - Test de Connaissance du Français (TCF) du Centre International d'Études Pédagogiques (*vous trouverez la liste des organismes certificateurs du CIEP sur www.ciep.fr*) ;
 - Test d'Évaluation de Français (TEF) de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (www.fda.ccip.fr).

Sont inscrits sur la liste de **tests linguistiques** mentionnés aux articles 14 et 37 du décret 93-1362 du 30 décembre 1993, pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} juillet 2015 :

- le Test de Connaissance du Français (TCF) du Centre International d'Études Pédagogiques (CIEP)
<http://www.ciep.fr/tcf>
- le Test d'Évaluation du Français (TEF) de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (CCIP)
<http://www.francais.cci-paris-idf.fr/tef-epreuves-orales-naturalisation/>

N.B. : les attestations délivrées par l'Université de Cambridge (test BULATS) et la société ETS GLOBAL (Test de Français International - TFI), à compter du 1er juillet 2015, ne sont plus prises en compte. En revanche, les attestations délivrées par ces organismes avant cette date sont toujours acceptées.

Sont exemptées :

- les personnes titulaires d'un diplôme délivré dans un pays francophone à l'issue d'études suivies en français ;
- les personnes souffrant d'un handicap ou d'un état de santé déficient chronique ;
- les personnes âgées d'au moins 60 ans n'ont pas à produire ce diplôme ou cette attestation.

Toutefois leur niveau de connaissance de la langue française est évalué lors d'un entretien. Les personnes produisant une attestation d'un niveau inférieur au niveau B1 sont également reçues en entretien.

Adhésion aux valeurs de la République

Les demandeurs doivent également justifier de leur assimilation à la communauté française, notamment :

- par l'adhésion aux principes et valeurs essentiels de la République ;
- par une connaissance suffisante de l'histoire, de la culture et de la société françaises telles qu'elles sont présentées dans le livret du citoyen.

Cette assimilation est vérifiée lors d'un entretien individuel avec un agent de la préfecture ou du consulat. À l'issue la personne signe la charte des droits et devoirs du citoyen français.

Liste des organismes FLI

TCF ANF

TOULOUSE

AMS GRAND SUD

70 boulevard Matabiau - 31000 TOULOUSE

☎ 05 34 41 19 79 - Fax : 05 61 62 32 90
marches.linguistiques@ams-grandsud.fr
www.ams-grandsud.com

ALLIANCE FRANÇAISE DE TOULOUSE

9 place du Capitole - 31000 TOULOUSE

☎ 05 34 45 26 10 - Fax : 05 34 45 26 11
af.toulouse@wanadoo.fr
www.alliance-toulouse.org

UNIVERSITÉ DE TOULOUSE - JEAN-JAURÈS - TOULOUSE II

5 allée Antonio-Machado - 31058 TOULOUSE

☎ 05 61 50 46 94 - Fax : 05 61 50 41 35

certification-fle@univ-tlse2.fr

www.defle.univ-tlse2.fr

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE LANGUE ET CULTURE FRANÇAISES

31 rue de la Fonderie - B.P. 7012 - 31068 TOULOUSE

☎ 05 61 36 81 00 - Fax : 05 61 36 81 37

iulcf@ict-toulouse.fr

<http://www.ict-toulouse.fr/fr/formations/disciplines-philosophiques--litteraires-et-sciences-humaines/fil/iulcf/diplomes-et-tests.html>

AUCH

ASSOCIATION NATIF

7 rue Diderot - 32000 AUCH

☎ 05 62 63 45 16

contact@natif.fr

www.natif.fr

MONTAUBAN

AVEC

17 rue d'Albert - 82000 MONTAUBAN

☎ : 05 63 63 26 53

contact@assoavec.com

TEF POUR LA NATURALISATION

ALBI

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU TARN

Examens proposés : TEF Canada, TEF pour la naturalisation

Centre d'Étude de Langues - Maison de l'Économie - 1 avenue du Général

Hoche - 81012 ALBI

☎ 05 63 49 05 86 - Fax : 05 63 49 48 40

www.formation-tarn.com

RODEZ

CCI AVEYRON

Examens proposés : TEF Canada, TEF pour la naturalisation

17 rue Aristide Briand - 12030 RODEZ

☎ 05 65 75 56 85

s.constans@aveyron.cci.fr

www.aveyron.cci.fr

TARBES

CCI Formation 65

Examen proposé : TEF pour la naturalisation

CEL TARBES - 78 avenue d'Azereix – 65000 TARBES

☎ 05 62 44 45 90 - Fax : 05 62 51 01 11

www.cel-tarbes.fr